

VIE REGILIEUSE

VIE RELIGIEUSE 1

LA VIE RELIGIEUSE DES CHARTREUX

Solitude, silence, prière et jeûne, sont les piliers de la vie des chartreux. La règle a été rédigée par Dom Guigues, prieur et successeur de Saint-Bruno, en 1140. Elle est, quant au fond, restée inchangée depuis.

Les Pères, séparés du monde extérieur par la clôture, et de leurs confrères par l'isolement d'une cellule individuelle, ne se réunissent que pour la messe, certaines heures de l'office divin, et quelques occasions soigneusement prévues par la Règle.

La cellule est le lieu de vie presque exclusif du chartreux. Il ne peut la quitter les jours ordinaires, que pour les offices en commun et, en ce qui concerne les frères convers, que pour le service dans le travail : il y récite une partie des offices, y fait oraison, y consacre un certain temps à la lecture, à l'étude et au travail manuel, y prend ses repas et y dort.

La cellule est pour le chartreux un port très sûr, où règnent la paix, le silence et la joie, où il est venu pour chercher Dieu lui-même plus intensément dans son âme, le trouver plus tôt, le posséder plus parfaitement et arriver ainsi, avec la grâce divine, à la perfection de la charité : car telle est la fin de sa profession et le but de toute vie monastique.

(extrait de La Grande Chartreuse par un Chartreux).

VIE RELIGIEUSE 2

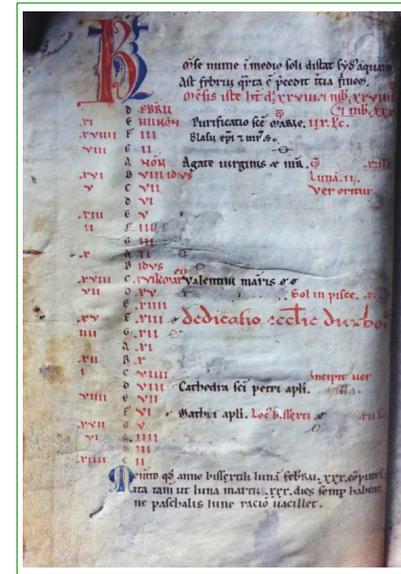
La Règle impose aux chartreux l'abstinence stricte de viande. Au moyen-âge une infraction à cette règle entraînait l'exclusion de l'Ordre. Les Pères ne prennent aucune nourriture avant le repas de midi. Un jour par semaine, il n'ont que du pain et de l'eau.

Ils observent le grand jeûne monastique qui commence le 14 septembre et se poursuit jusqu'à Pâques, hormis les dimanches et quelques grandes fêtes : ni lait, beurre ou fromage ; une fois par semaine pain et eau. Le repas de midi est préparé avec soin (poissons, légumes) et, hors les temps d'abstinence, abondance d'oeufs frais « *car il ne faut pas que le corps débilité ne devienne à charge de l'âme* ». Par les offices au choeur, les chartreux sont tirés de leur isolement. D'autres occasions leur procurent l'équilibre de vie cénobitique.

Le dimanche, repas au réfectoire, colloque entre nones et vêpres. Chaque semaine, promenade obligatoire de trois heures au moins, appelée spaciement.

Le dimanche et certaines fêtes, réunion dans la salle capitulaire, chaque moine prosterné confesse publiquement ses fautes contre la Règle : le plus souvent la pénitence est la récitation d'un texte sacré. Un coup de baguette punit l'infraction au silence, mais ce chapitre des coupes ne comporte aucune rigueur. Aucune mortification n'est laissée à l'initiative personnelle.

Les frères sont de véritables religieux et non de simples serviteurs, des auxiliaires qui ont subi une longue probation. Leur service est indispensable pour que leurs compagnons, les Pères, puissent s'adonner à la pure contemplation. Ce sont aussi des ermites qui vivent à l'intérieur du « désert ».



OBITUAIRE PROVENANT DE LA CHARTREUSE DE BERTAUT (13ème siècle)
L'obituaire (du latin Obitus, mort) est un registre donnant la liste des morts pour lesquels a été célébré un service funèbre.

VIE RELIGIEUSE 3

Chacun dispose d'une cellule plus étroite que celle des Pères puisqu'ils travaillent normalement dans les champs, les ateliers ou sur les chantiers, mais hormis les heures de travail, il vit dans sa cellule : oraisons, solitude, silence, marquent fortement son existence quotidienne.

Les frères donnés : ils ne font pas de vœux mais, pour l'amour du Christ, ils promettent de servir Dieu de tout leur cœur dans l'ordre cartusien. L'Ordre les reconnaît comme de véritables moines.

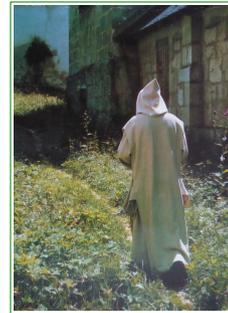
Les moines : ils portent une robe de laine blanche resserrée à la taille par une ceinture de cuir blanc à laquelle pend, du côté gauche, un chapelet de six dizaines ; par dessus, la cucule, sorte de chasuble avec capuchon. Les moines ont la barbe, la moustache et les cheveux rasés.

Un chartreux ne change presque jamais d'Ordre mais peut, par décision du Général, changer de maison.

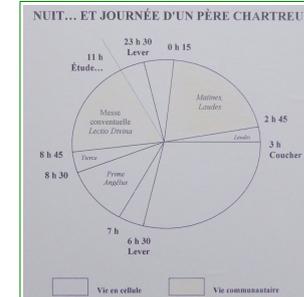
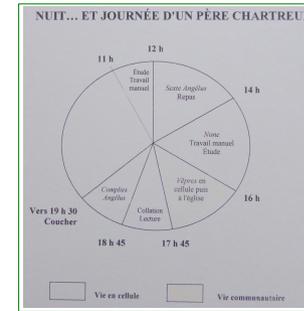
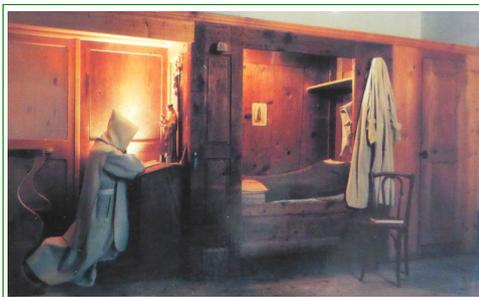
Le communauté ne doit compter qu'un petit nombre de moines et est dirigée par le Prieur. Le prieur qui dirige la maison ne diffère des autres chartreux que par une cellule moins étroite, et par le fait qu'il a double voix au chapitre. Il est aidé par le procureur, chargé de la gestion matérielle du monastère.

Que dans ses ordres et ses censures, le Prieur soit toujours mesuré, autrement il pousserait ses brebis à des pensées amères. Le pouvoir lui a été donné pour édifier et non pour détruire, que s'il fait craindre parfois son autorité, on aime pourtant sa personne. Qu'en vue de se faire aimer il n'amollisse point la rigueur de la discipline, mais qu'il évite tout ce qui ressemble à de la tyrannie.

Extrait de Les Chartreux, de Emile Baumann



ALLEE DES TILLEULES
Chartreuse de Durbon



VIE RELIGIEUSE 4

Autorité suprême, supérieur de l'Ordre, le Prieur de la Grande Chartreuse dirige le Chapitre général, et rassemble les prieurs de toutes les maisons tous les deux ans, à la Grande Chartreuse. Une commission restreinte : le définitoire, étudie les dossier et prend les décisions. Il confirme, institue, ou dépose les supérieurs, rédige les ordonnances, interprète les statuts qu'il ne peut modifier qu'à l'unanimité et avec l'assentiment de la majorité des religieux de la Grande Chartreuse. Chaque maison est inspectée tous les deux ans par deux visiteurs **délégués du Chapitre Général.**

LA LITURGIE

Elle est très sobre, en cela, et conforme à la vie des moines ; elle est aussi près de ses sources, la messe au XVIIIème siècle est encore celle du XIIème siècle. Cette liturgie, plus simple que celle de l'église moderne et que celle d'autres ordres monastiques, est restée proche de l'orient et de l'ancienne liturgie lyonnaise qui gardait les coutumes transmises par les premier chrétiens.

LE CHANT

Grave et profond, d'une rudesse qui n'exclue pas les nuances, le chant **ne s'accompagne d'aucun instrument.**

VIE RELIGIEUSE 5

LA JOURNÉE ORDINAIRE D'UN CHARTREUX

Exercices de nuit

23h30 en cellule, lever, suivi des matines de l'office de la Sainte Vierge, oraisons

0h15 à l'église le chartreux muni d'une lanterne va occuper sa stalle pour chanter pendant 2h30 matines et laudes

2h45 en cellule, laudes à la Ste Vierge et coucher. Exercices de jour

6h30 Lever, suivi de l'office de prime et prière à la Ste Vierge

8h30 en cellule, office et prière
8h45 à l'église, messe conventuelle et messe basse dans la chapelle

10h45 en cellule, office de sexte, étude et travail
12h00 en cellule, repas détente

13h45 en cellule, office de none ; étude et travail

16h00 en cellule, vêpres de l'office de la Vierge
16h15 à l'église, vêpres de l'office canonial

17h45 en cellule, collation
18h15 en cellule, oraison
18h45 en cellule, complies et coucher